



## COMPTE - RENDU

### DE LA SEANCE DU 2 juillet 2024 à 19h

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire.

**Membres présents** Bernard FRITZINGER–Alain JACOB - Christiane MEYER – Patrick NEISIUS - Roger SABÉ - Jean-Michel STREIT- Michel ARNOLD - Olivier WIANNI- Pierre GODOT- Jean-Claude RICHARD- Chantal AUGUSTIN

**Absents avec procuration :**

**Absents excusés :** Loetitia WINTERSTEIN

**Secrétaire de séance :** Christiane MEYER

**Auxiliaire Secrétaire de séance :** Cathy GODOT-FAVARI

Arrivée de Jean-Michel STREIT à 19H40.

#### **Délibération n° 29/2024**

##### **Objet : Création nouveau poste adjoint administratif 10H**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (16 heures hebdomadaires) afin de répondre à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail.

L'avis du Comité Technique sera pris lors de la réunion du vendredi 11 octobre 2024. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

#### **DECIDE**

La création, à compter du 3 juillet 2024 d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 10 heures hebdomadaires.

Délibération votée à 12 voix Pour.

Absence de Jean-Michel STREIT.

#### **Délibération n° 30/2024**

##### **Objet : Versement d'un fonds de concours Siscodipe- Travaux d'enfouissement de réseaux basse tension rue Nationale.**

Le programme de réhabilitation lancé par la commune rue Nationale comprend l'enfouissement des réseaux secs sur tout le linéaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ENEDIS a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des ouvrages basse tension (BT) par délégation du SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières).

A ce titre, il appartient à notre assemblée de délibérer sur la prise en charge de cet enfouissement telle que prévue par le règlement adopté par le comité syndical, sous la forme d'un versement d'un fonds de concours au SISCODIPE. La réglementation en matière de

fonds concours prévoit que celui-ci ne peut excéder 75 % de la dépense restant à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence le SISCODIPE.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux d'enfouissement BT 189 500 €, le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif des travaux B.T. ....	189 500 €
Subvention article 8 et sur fonds propres du SISCODIPE arrêtée par délibération du Comité Syndical du 23.05.2024 (40 % du montant estimatif).....	75 800 €
Redevance R2 (189 500 € - 75 800 €) X 25 % .....	28 425 €
Montant du fonds de concours à verser par la commune.....	<b>85 275 €</b>

Il est précisé que s'agissant d'un montant estimatif de travaux, une régularisation sera effectuée par le SISCODIPE à la clôture du programme 2024, compte tenu des montants réels des travaux.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE :**

le versement d'un fonds de concours de 85 275 € au SISCODIPE pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension rue Nationale.

Délibération votée à 12 voix Pour.  
Absence de Jean-Michel STREIT.

**Délibération n° 31/2024**

**Objet : : Déduction frais logiciel de chasse**

Le Maire expose,

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la Commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, du passage de l'appel d'offre jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires des baux de chasse.

La procédure nous permet de récupérer ces frais sur le montant du bail, à condition de délibérer en ce sens.

Le maire, propose de déduire du montant reversé aux propriétaires :

- Le contrat de maintenance et d'assistance portail chasse Alsace Moselle 2024-2033 de la société « illicoweb » qui s'élève à 360 €.

Le conseil municipal accepte, à 12 voix Pour, la proposition du Maire.  
Absence de Jean-Michel STREIT.

**Délibération n° 32/2024**

**Objet : Gestion des opérations de chasse – indemnités secrétaire de mairie**

Cette délibération annule et remplace la délibération 23-2023 du 29 août 2023.

Le Maire expose le nouveau mode opératoire concernant la gestion des opérations de Chasse pour les baux 2024-2033 :

CONSIDERANT que le Service de Gestion Comptable ne réalise plus les opérations comptables liées à la chasse communale et ce, dès 2024 ;

CONSIDERANT la charge de travail supplémentaire afférente à la secrétaire de mairie pour palier au travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;  
CONSIDERANT que le comptable renonce à ses indemnités de chasse et que la commune peut en disposer librement ;

Il est proposé que l'indemnité initialement distribuée au comptable soit reversée à la secrétaire de mairie à hauteur de 4% des dépenses et 4% des recettes sur chacun des lots de chasse, des enclaves et/ou des réserves ; et sans que le budget de la collectivité soit impacté. Cette gratification ne se substitue pas à la part acquise pour son travail sur le lot de chasse mais vient bien en complément pour récompense du travail supplémentaire fourni à la suite de la décision du Service de Gestion Comptable d'Hayange, pour la non prise en charge des traitements comptables de la chasse communale.

Le conseil municipal accepte à 12 voix Pour le versement de cette gratification supplémentaire à compter de 2024 et ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.  
Absence de Jean-Michel STREIT.

### **Délibération n° 33/2024**

#### **Objet : Nomination délégué SIE Kirschnaumen Meinsberg**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil les statuts du SIE Kirschnaumen-Meinsberg suite à la fusion des 3 syndicats SMPE Kirschnaumen-Meinsbeg, SIE de Kirschnaumen et SIE du Meinsberg qui sera effectif au 1er janvier 2025.

Comme le prévoit les statuts, chaque commune membre doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant devant siéger au comité de ce nouveau syndicat.

Après délibération, le conseil choisi :

- Jean-Guy MAGARD comme délégué titulaire
- Alain JACOB comme délégué suppléant.

Délibération votée à 12 voix Pour.  
Absence de Jean-Michel STREIT

### **Délibération n° 34/2024**

#### **Objet : Débat Trame verte-Trame bleue**

Arrivée de Jean-Michel à 19H40.

Monsieur le Maire expose au conseil la restauration envisagée de la trame verte-trame bleue intercommunale de la commune de Waldwisse.

Depuis 2022, les communes des bassins versants du Rémelbach et de l'Anzeling / Dalstein avec la Communauté Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) ont engagé une démarche de préservation et d'amélioration de la trame verte et bleue.

Conduite avec l'appui des services du CAUE de la Moselle et de l'Epage Eaux Vives des 3 Nied, cette démarche va aboutir à un dépôt de demande de soutien dans la cadre d'un appel à projet conseil régional grand est / agence de l'eau Rhin Meuse au début de l'automne.

Ce futur programme se déroulera sur trois phases entre 2025 et 2027. Afin de hiérarchiser les fiches qui ont été travaillées en amont et ayant une incidence financière, le conseil municipal débat sur les priorités que la commune se donne et classe les fiches en trois phases :

- **Opération WAs-A-01** Création d'un double alignement d'arbres sur le chemin de Flastroff : projet 2025-2026
- **Opération WAs-A-02** Création d'un alignement d'arbres entre Waldwisse et Betting : projet 2024-2025
- **Opération WAs-F-03** Inscription dans le PLUi de la haie poussant dans le talus : projet 2024-2025
- **Opération WAs-H-04** Création d'une haie entre Betting et Gongelfang : projet annulé
- **Opération WAs-H-05** Création d'une haie entre Gongelfang et l'Allemagne : projet annulé
- **Opération WAs-H-06** Création d'une haie au niveau de la frontière allemande entre Gongelfang et Silwingen : projet 2026-2027

Les membres du conseil proposent également à l'unanimité, d'inclure toutes les haies dans le PLUI.

### **Délibération n° 35/2024**

#### **Objet : Modification numérotation lotissement Les Hauts Tilleuls.**

Monsieur le Maire donne la parole à son adjoint Monsieur Streit pour parler de l'avancement des travaux du lotissement Les Hauts Tilleuls.

Ce dernier explique de plus, que suite aux différentes réunions de chantier, en accord avec le promoteur immobilier Nexity, le bureau d'études C-K INFRA de Yutz a modifié plusieurs parcelles dont la dénomination et la numérotation avaient été prises par délibération n°11-2022 le 15 mars 2022.

Après avoir entendu les motivations de ces différents changements, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### **DÉCIDE :**

- \* de supprimer les parcelles n°22 rue des Rossignols et n°47 rue des Fauvettes
- \* de diviser la parcelle A n°38 rue des Fauvettes en 38A, 38B, 38C et 38D
- \* de diviser la parcelle I n°5 rue des Pinsons en 5A, 5B et 5C

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme au registre  
Waldwisse, le 2 juillet 2024

Le Maire,  
Jean-Guy MAGARD

**Affiché en mairie le 05/07/2024**